



Missions
Locales

Grand Est

DOSSIER DE PRESSE 2023

www.armlgrandest.fr

Histoire des Missions locales

- En 1981, Bertrand Schwartz remet un rapport au Premier Ministre de l'époque, Pierre Mauroy, et met en avant le **très fort taux de chômage chez les jeunes non-diplômés** (3 fois plus élevés que chez les adultes) et **fait naître les « Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes » en 1982**, projet censé être expérimental et éphémère.
- Appelées plus couramment « Missions Locales » aujourd'hui, elles ouvrent leurs portes pour offrir une **mission de service public de proximité envers les 16-25 ans afin de les aider à résoudre leurs problèmes dans leur insertion professionnelle et sociale.**
- Financées par les villes, les métropoles, les communautés de communes, les régions et l'Etat, certaines bénéficient du FSE (Fond Social Européen) et d'autres organismes publics, elles prennent le plus souvent la forme **d'une association, présidée obligatoirement par le maire de la commune** ou le président de l'intercommunalité et **dépendent de l'Association Régionale des Missions Locales.**
- Aujourd'hui, on compte **436 missions locales** (complétées par des antennes et des permanences) réparties à travers **6 800 sites** sur l'ensemble du territoire français.

Les maîtres-mots de ce réseau structuré sont : **repérer, accueillir, informer, orienter, accompagner, soutenir et préparer les jeunes.**



Valeurs des Missions Locales

Confidentialité
Respect Ecoute Egalité
Confiance Bienveillance



Association Régionale des Missions Locales du Grand-Est



L'association Régionale des Missions Locales (ARML) du Grand-Est a vu le jour en décembre 2017. Elle **coordonne** et **anime** l'action des missions locales de la grande région (ex Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne).

Dans les **10 départements** du Grand-Est, on compte **43 missions locales** pour **515 lieux d'accueil**.

1 122 salariés aux compétences techniques et aux connaissances sociales variées sont à l'écoute des jeunes sans porter de jugement à travers des postes d'accueil, de conseil, de chargé de projets, de responsable de secteur ou de direction.

Publics des Missions Locales



- **Les jeunes de 16 à 25 ans** forment la cible principale des Missions Locales. Qu'ils cherchent à être suivis sur un des volets de l'accompagnement ou qu'ils soient en situation d'urgence, ils trouveront toujours un conseiller qui les aidera à surmonter les difficultés professionnelles ou sociales.
-



- **Les entreprises** sont rencontrées régulièrement grâce à un travail sur le terrain des salariés des Missions Locales pour identifier leurs besoins humains, des partenariats sont signés et favorisent les procédures de recrutement. Ainsi, les jeunes accompagnés ont accès au monde du travail plus facilement.
-



- **Les partenaires institutionnels** : travaillant en synergie avec les différents services officiels, les collaborateurs des Missions Locales peuvent apporter des réponses multiples, efficaces et adaptées.

Thématiques sociales abordées en Missions Locales



- **L'orientation professionnelle** : les conseillers des Missions Locales diagnostiquent les parcours des jeunes et les orientent vers leurs envies : découverte des métiers et du monde de l'entreprise (immersions).
- **La recherche d'emploi ou de formation** : l'équipe des missions locale accueille et informe les jeunes pour valider un projet professionnel personnalisé, les mettre en contact avec des recruteurs, leur proposer des offres d'emploi ou les accompagner pour trouver une formation.
- **L'accès aux soins et aux droits** : les conseillers dirigent les jeunes vers des professionnels de la santé pour répondre à leurs interrogations, les soigner ou les aider pour les remboursements des soins.
- **La mobilité** : les missions locales offrent des dispositifs d'aide au déplacement tels le covoiturage, l'aide au permis de conduire, la location de deux-roues ou de voiture ou les transports en commun.
- **Le logement** : en corrélation avec les services logement des villes et villages et les associations locales, les collaborateurs des missions locales aident les jeunes à préparer leur dossier, leur demande d'aides financières, et peuvent servir de médiateur entre les fournisseurs d'électricité/d'eau/de gaz en cas de litige ou trouver des solutions dans les cas d'hébergement d'urgence.
- **Les aides financières** : toujours à l'écoute des besoins des jeunes, les demandes d'aides sont étudiées précisément selon chaque situation.
- **L'engagement citoyen** : les professionnels des missions locales orientent les jeunes qui veulent offrir leur temps à une mission de service civique.
- **La création d'entreprise** : les salariés des missions locales guident les jeunes à travers les différentes étapes de création et de financement pour lancer leur entreprise.

Les dispositifs phares des Missions Locales

• Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ):

Ce parcours lancé en mars 2022 est signé pour 6 à 12 mois* en fonction du profil et vise à définir un projet professionnel pour s'insérer avec en toute confiance dans le marché du travail.

Il permet au jeune de bénéficier de ces aides :

- Un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié
- Un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros par mois en fonction des ressources

• Le Parrainage

Cet accompagnement bénévole et personnalisé d'une durée maximum de 6 mois est réalisé par un parrain ou une marraine, issu.e de tous horizons professionnels, sur la base du partage de son expérience dans le monde du travail et de son réseau. Cette relation particulière entre les deux protagonistes vise à établir des passerelles entre le monde de l'entreprise et le jeune.

• Le Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue (PIAL)

Destiné aux jeunes étrangers primo-arrivants sur le territoire, il a pour objectif de sécuriser l'accès aux dispositifs de droit commun (Avenir Jeunes, Ecole de la 2^{ème} Chance, EPIDE, Garantie Jeunes, IAE...) à travers le suivi d'une formation linguistique et le versement d'une allocation.

(*) La durée de l'accompagnement peut exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois



Chiffres clés 2023 sur le territoire du Grand-Est*

77 754 Jeunes accueillis en 2022
633 075 entretiens individuels réalisés



67 833 jeunes accompagnés pour une **recherche d'emploi**



33 565 jeunes entrés en **formation**



515 points d'accueil



Public :
les **16-25** ans sortis de la scolarité



11 397 jeunes accompagnés pour le **logement**



17 190 jeunes accompagnés sur des questions relatives à la **santé**



1 122 professionnels

*chiffres de 2022 publiés en avril 2023.

PLUS D'INFORMATIONS

Association Régionale des Missions Locales du Grand Est

• **Nicolas Burdet**
Tel: 06.45.86.72.33
nburdet@armlgrandest.fr
www.armlgrandest.fr

Contact Presse

IMPULSE COMMUNICATION

• **Amandine Chamoin-Volhuer**
Tel: 06.70.35.01.77
amandine@impulse-communication.fr
www.impulse-communication.fr



Missions Locales

Grand Est